



Déclaration préalable

Audience bilatérale avec les trois ministres MTES/MCT

16 février 2018

Mesdames et Messieurs les Ministres,

en préambule nous tenons à vous informer que notre fédération, la FGTE (Fédération Générale des Transports et de l'Environnement) sera dans l'action le 22 mars 2018. L'UFETAM CFDT représente les syndicats de l'ensemble de vos ministères mais aussi les syndicats des Autoroutes et de la Mer.

La CFDT est un syndicat réformiste. Si nous comprenons qu'il faille doter notre pays d'une fonction publique moderne et adaptée aux enjeux de notre société cela ne se fera pas sans donner les moyens nécessaires aux agents et aux services.

Concernant Action Publique 2022, si dans l'interministérialité, des réunions d'échanges ont eu lieu (4 depuis le 21 novembre 2017) en revanche dans nos ministères, 1 seule rencontre a eu lieu avec, comme seule information concrète, l'annonce de cette audience.

La CFDT condamne cette méthode et nous réclamons la mise en place d'un dialogue social digne de ce nom.

Monsieur Hulot, vous avez écrit le 28 novembre dernier :

« Je veillerai personnellement à ce qu'une attention particulière soit portée aux enjeux humains et sociaux induits par ces évolutions. »

Pour rappel, voici quelques dossiers sur lesquels nous attendons vos réponses :

- Quel avenir pour la direction de la mer et du littoral ?
- Quel avenir pour les DIR ? Y a-t-il un projet de fusion public/privé ?
- Pourquoi autoriser l'automatisation des prévisions météorologiques avec la fin de l'expertise humaine, et la disparition des centres météo locaux ?
- Quand les OPA récupéreront-ils le trop versé à leur fonds de pension ?
- Concernant l'IGN, où en est l'indexation des ouvriers d'Etat sur l'indexation fonction publique au détriment de l'indexation actuelle statutaire métallurgie parisienne ?
- Concernant les Agences de l'Eau, nous souhaitons votre arbitrage pour le maintien d'une partie des fonctions dans le régime dérogatoire.

La CFDT souhaite également vous entendre sur le décret relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet qui, selon nous, remet en cause la cohésion des territoires en créant une disparité du service rendu auprès des usagers. La CFDT exige que tout acte de déréglementation ait l'aval des ministères.

Sur certaines de ces questions, des dossiers vous seront remis.

Je vous remercie.